

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du I de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018

Qualité des actions concourant au développement des compétences

CONSORTIUM D'EDITION ET DE PUBLICATION DU SUD OUEST

26 Avenue de Suffren – 75015 PARIS

N° SIRET : 59575044900042

N° déclaration d'activité : 117753749475

Satisfait aux exigences définies par

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle modifié
- Le Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences modifié
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit modifié
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet Socotec Certification France

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s)

- ☒ L. 6313-1 – 1° : Les actions de formation
- ☐ L. 6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- ☐ L. 6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- ☐ L. 6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

Délivré le : 29/10/2021

Valable jusqu'au : 28/10/2024

(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables)
Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail.

La validité réelle d'un certificat Socotec Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de Socotec Certification France à l'adresse :

www.socotec-

Thomas HENNION Directeur Opérationnel



certification-international.fr

certifie que l'organisme

CEPSO

N° SIREN:59575044900042

N° déclaration d'activité :11753749475

26 avenue de Suffren 75015 Paris France

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du Référentiel national qualité" publié sur le site du Ministère du Travail,
- Questions-Réponses publié sur le site du Ministère du Travail,
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail ,
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s) définies par le Code du Travail :

- L. 6313-1 – 1° : Actions de formation

Délivré le :**29 octobre 2024**

Valable jusqu'au :**28 octobre 2027**

(sous réserve de maintien de la conformité aux exigences applicables)

Xavier Daniel Directeur de la Certification

La présence sur la liste publique des Organismes de Formation certifiés publiée par les autorités gouvernementales atteste de la validité du présent certificat. Cette dernière peut également être vérifiée directement auprès de SOCOTEC sur qualiopi@socotec.com

